

Mise à jour sur la gestion des terres et de l'environnement

Lisa DeMoor, directrice

Développement des terres communautaires, Services aux Autochtones Canada

Octobre 2025



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada

Aperçu de la présentation

Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve

- Mise en œuvre du budget de 2023 – Approche par étapes
 - Impact immédiat du programme
 - Renforcement de la mise en œuvre du programme
 - Vers une vision à long terme pour le programme
-

Gestion des terres des Premières Nations

- Budget de 2023 et réalisations récentes
 - Domaines d'intérêt
-

Planification de l'utilisation des terres

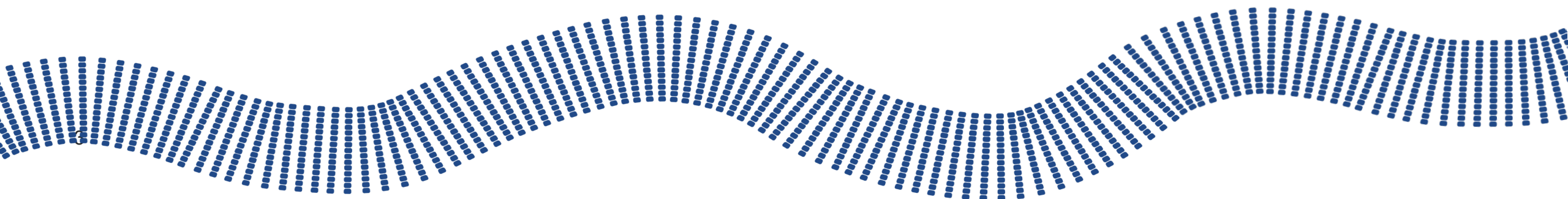
Le point sur les ajouts aux réserves

Le point sur la gestion des terres

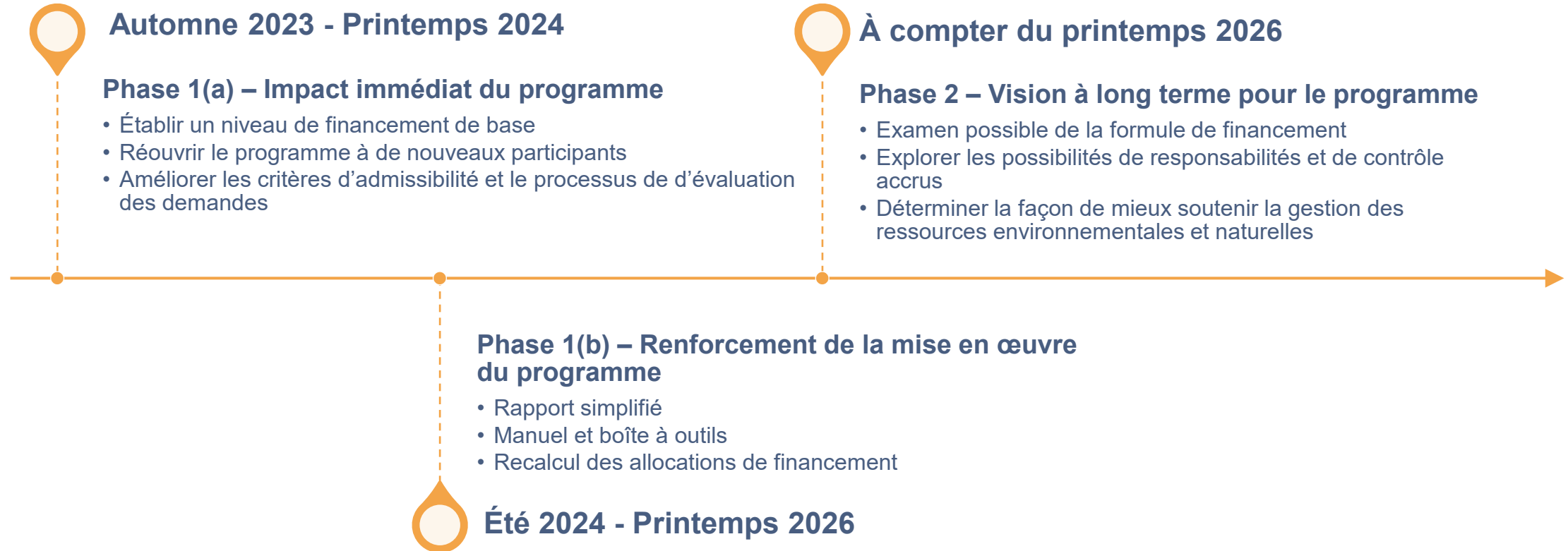
Le point sur l'environnement

Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve

- Le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR), mis sur pied en 2005, vise à aider les Premières Nations à renforcer leur capacité de gérer leurs terres de réserve, leurs ressources naturelles et l'environnement en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- Il est structuré en trois niveaux progressifs de responsabilité qui renforcent les capacités à mesure que les communautés assument une grande responsabilité dans la gestion des activités reliés aux terres.
 - Niveau 1 : Formation et perfectionnement (environ deux ans)
 - Niveau 2 : Niveau opérationnel
 - Niveau 3 : Délégation des pouvoirs (nouveaux venus inadmissibles depuis 2011)
- Dans le renforcement des capacités de base, le PGETR appuie une prestation de services améliorée par les communautés des Premières Nations.



Stratégie de mise en œuvre du budget de 2023 – Approche par étapes



Phase 1(a) – Impact immédiat du programme

Engagement du budget de 2023 : 30 millions de dollars sur cinq ans

- Réouverture du programme: 25 à 44 nouveaux participants;
 - En date de septembre 2025, 29 nouveaux participants ont été acceptés
 - Soutien de 65 étudiants du niveau 1 du Programme d'attestation professionnelle en gestion des terres
- Établissement d'un niveau de financement de base de 70 000 \$ au niveau opérationnel, ce qui répond aux constatations issues de l'évaluation de 2023;
 - 60% de tous les participants actuels ont vu une augmentation
 - Participation accrue des plus petites communautés
- Transition de critères d'admissibilités rigides à un exercice de hiérarchisation qui tient mieux compte des communautés aux priorités diverses (p. ex., environnement, développement économique);
- Élaboration de nouveaux outils de communication afin de mieux faire connaître le programme.

157

Premières Nations du PGETR

260

gestionnaires des terres formés
(dans le cadre du Programme d'attestation
professionnelle en gestion des terres)

*En date de septembre 2025

Nouveaux participants du PGETR par région

Atlantique

- Première Nation de Millbrook
- Première Nation de Pictou Landing
- Première Nation Pabineau
- Première Nation Sheshatshiu Innu
- Première Nation Esgenoôpetitj
- Première Nation Mushuau Innu
- Première Nation Wasoqopa'q

Québec

- Première Nation Micmacs de Gesgapegiag
- Bande des Innus de Pessamit
- Première Nation Abitibiwinni
- Première Nation des Innus Essipit

Ontario

- Première Nation de Whitesand

Manitoba

- Première Nation Skownan
- Première Nation Kinonjeoshtegon
- Première Nation ojibway de Sandy Bay

Saskatchewan

- Première Nation de Big River
- Nation dénée de Birch Narrows

Alberta

- Nation crie de Driftpile
- Première Nation Cold Lake
- Nation Cree de Little Red River

Colombie-Britannique

- Première Nation Stelat'en First
- Première Nation de Gitwangak
- Première Nation Tseshaht
- Première Nation Pauquachin
- Première Nation de Nadleh Whut'en
- Nation Nuxalk
- Première Nation Tsartlip
- Nooaitch Indian Band

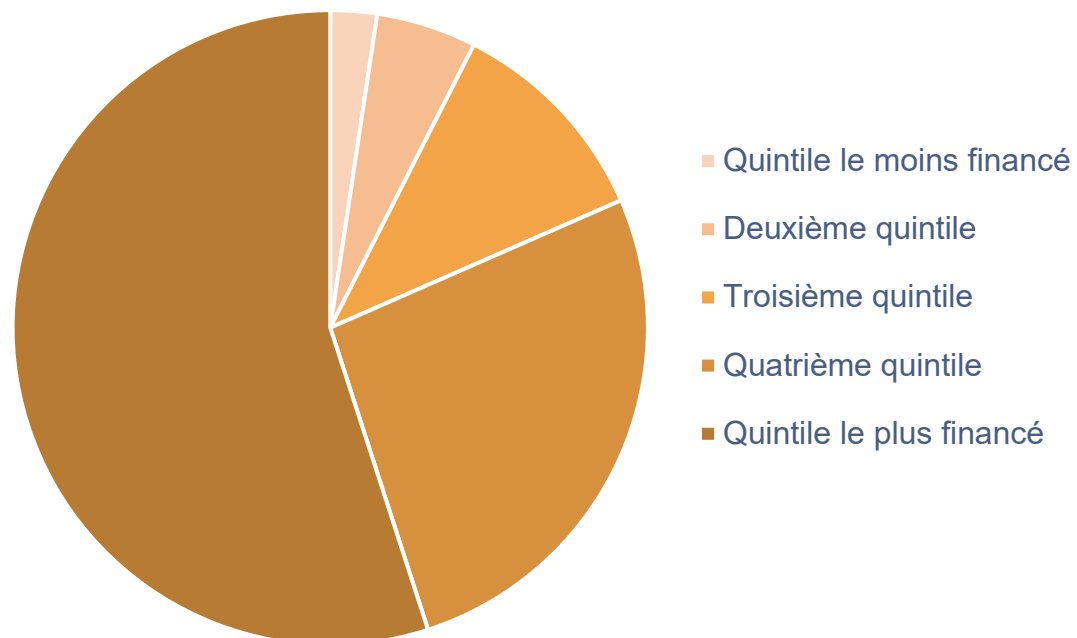
Territoires du Nord-Ouest

- Première Nation de Salt River

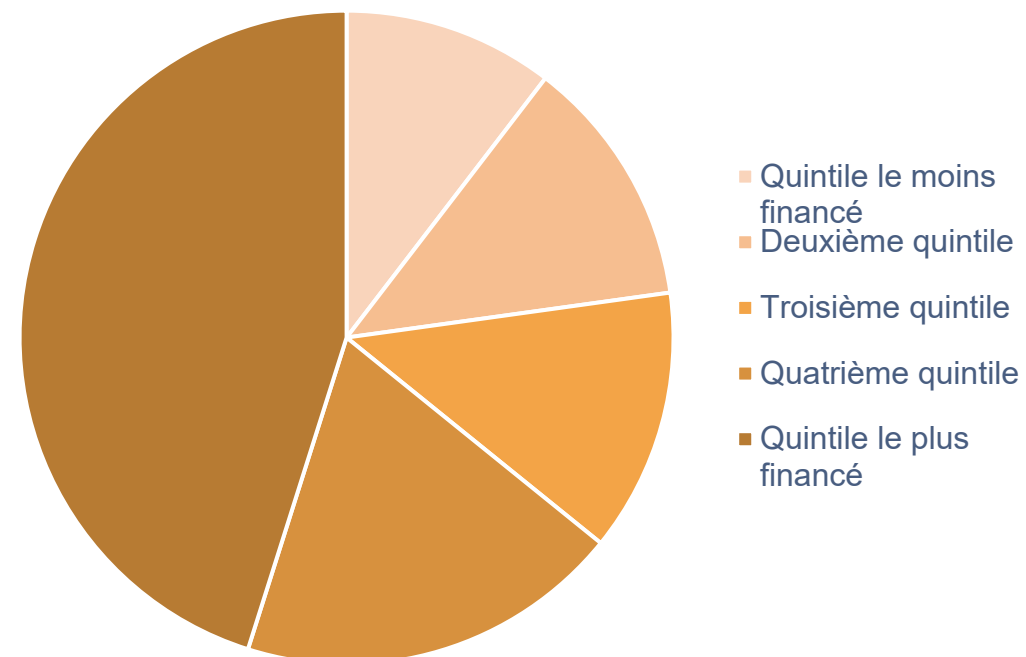
Un financement de programme plus équitable

- Après la mise en œuvre du niveau de financement de base, la répartition du financement au sein du PGETR est devenue considérablement plus équitable.

Pourcentage du financement total du PGETR
pour chaque quintile
(sans le financement de base)

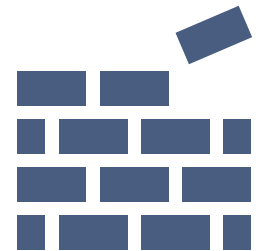


Pourcentage du financement total du PGETR
pour chaque quintile (avec le financement de
base)



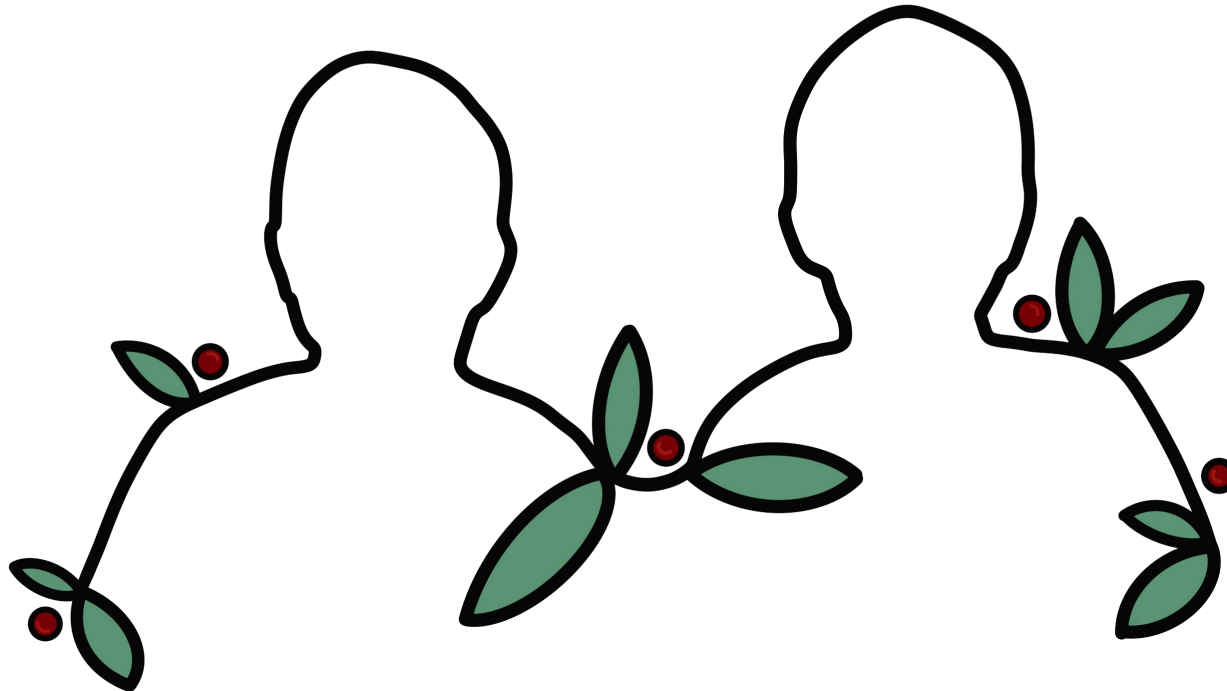
Phase 1(b) – Renforcement de la mise en œuvre du programme

- Mise à jour et simplification des outils d'établissement de rapports et de la fréquence des rapports afin d'alléger le fardeau et partager des histoires de réussite;
- Élargissement de l'accès aux outils et aux directives du programme (à l'interne et à l'externe), conformément aux recommandations de l'évaluation;
 - Dépôt interne
 - Site Web de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones
- Amélioration des directives du programme (en cours)
 - Adoption d'une approche collaborative afin de transformer en profondeur le manuel et la boîte à outils du PGETR
 - Discussion en cours sur les rôles et les responsabilités principaux des partenaires de prestation
- Recalcul des allocations du PGETR afin d'assurer leur alignement avec les charges de travail actuelles (en cours).



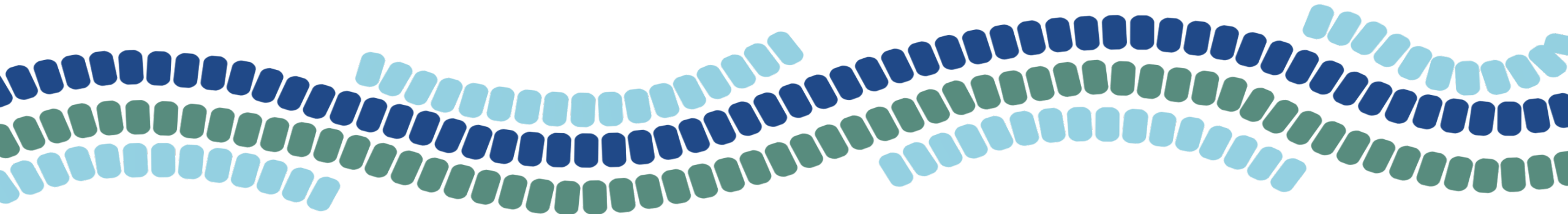
Phase 2 – Vers une vision à long terme pour le programme

- Lancement d'un sondage auprès de l'effectif des gestionnaires des terres
 - Il s'agit d'une occasion de recueillir des données utiles sur les expériences, la charge de travail et les priorités des gestionnaires des terres des Premières Nations afin d'éclairer d'éventuelles réformes à long terme du PGETR et du Programme d'APGT.
 - Avec les nouveaux outils d'établissement de rapports, nous visons à saisir les progrès réalisés et les histoires de réussite pour éclairer le renouvellement du financement en 2028



Gestion des terres des Premières Nations

- La Gestion des terres des Premières Nations (GTPN) est une relation intergouvernementale par l'entremise de laquelle les Premières Nations peuvent se soustraire à 44 articles de la *Loi sur les Indiens* se rapportant à la gestion des terres et de l'environnement et avoir compétence dans ces domaines.
- La GTPN est rendue possible par :
 - l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations (l'Accord-cadre), signé par 13 Premières Nations et le Canada en 1996;
 - la *Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations* (2022), qui reconnaît la primauté de l'Accord-cadre et lui confère force de loi.
- Les Premières Nations intéressées deviennent signataires de l'Accord-cadre, élaborent et ratifient un code foncier qui décrit les lois, les politiques et les procédures que la Première Nation utilisera pour gouverner ses terres.



Gestion des terres des Premières Nations – Réalisations récentes

- Investissements du budget de 2023 :
 - Nouvelle formule de financement opérationnel
 - 105 communautés ont reçu un financement complémentaire
 - La plupart des communautés ont reçu une augmentation de 21 % du financement sous forme de contribution de base
 - Engagement à soutenir jusqu'à concurrence de 50 nouvelles Premières Nations signataires
 - Appui à la création d'un nouveau registre national des terres des Premières Nations indépendant
- Mise en œuvre d'un processus d'entrée continue dirigé par les partenaires pour les nouveaux signataires de l'Accord-cadre afin d'être plus réceptif à l'élan des Premières Nations;
- À ce jour, 17 nouveaux participants ont été accueillis grâce au financement du budget de 2023;
- L'amélioration de la phase de développement est une priorité partagée avec le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations :
 - Augmentation du financement alloué à la phase de développement de 50 %
 - Évaluations environnementales de sites (EES)
 - Nouveau processus d'échange de renseignements pour les EES de la phase 1
 - Sensibilisation améliorée de SAC auprès d'autres ministères fédéraux
- Première Nation signataire initiale poursuivant l'adoption d'un code foncier pour les terres mises de côté (Yukon)

219

Premières Nations signataires
de l'Accord-cadre

123

Premières Nations
opérationnelles

4

Premières Nations avec des
ententes sur l'autonomie
gouvernementale

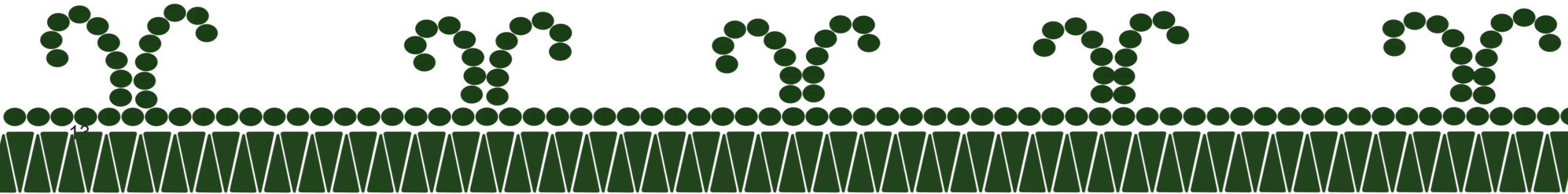
*En date de septembre 2025

Gestion des terres des Premières Nations – Domaines d'intérêt

- Poursuite du travail entre partenaires fédéraux (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones et Ressources naturelles Canada) et le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CR) afin de soutenir les trois priorités stratégiques du Conseil consultatif des terres :
 - Refonte de la politique relative aux ajouts aux réserves
 - Registre sur la gouvernance des terres des Premières Nations
 - Application des lois des Premières Nations
- Poursuite des efforts afin de mieux faire connaître l'Accord-cadre et d'intégrer les Premières Nations intéressées;
- Améliorer la phase de développement afin d'aider les communautés à progresser efficacement et à leur rythme souhaité, ce qui comprend :
 - Formation et outils à l'intention du personnel de SAC
 - Modifications possibles à l'Accord-cadre afin d'éliminer les obstacles à la phase de développement
 - Établissement possible d'un programme de formation officielle sur le code foncier entre le CR et le Tulo Centre of Indigenous Economics
 - Travail lié aux politiques afin d'aider les Premières Nations avec les terres mises de côté
 - Possibilités de transferts de services supplémentaires au CR

Planification de l'utilisation des terres

- L'initiative de Planification de l'utilisation des terres fournit un financement fondé sur les propositions aux communautés des Premières Nations à l'échelle du Canada afin d'élaborer et de mettre en œuvre leur vision pour l'utilisation et le développement de leurs terres et de leurs ressources, conformément avec leurs priorités et leurs besoins.
- L'initiative de Planification de l'utilisation des terres est exécutée et administrée par le CR et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) depuis 2018.
- Le CR et l'ANGTA soutiennent les Premières Nations dans l'élaboration de leurs plans d'aménagement du territoire (et les enquêtes associées) et offrent aux praticiens des Premières Nations des possibilités de formation et de développement des compétences à l'échelle nationale.
- Un plan de l'utilisation des terres efficace est un outil précieux pour les Premières Nations qui gèrent leurs terres de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations.



Planification de l'utilisation des terres

Réalisations récentes

- À ce jour, 181 Premières Nations ont complété leur plan d'utilisation des terres (PUT)
- Activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître et établir des liens entre les partenaires fédéraux et les Premières Nations afin d'accroître l'harmonisation entre les plans d'utilisation des terres et les mesures de soutien et investissements fédéraux
- Accroissement du financement à l'appui des activités de mise en œuvre

Domaines d'intérêt

- Poursuivre la collaboration avec les intervenants ministériels afin de mieux faire connaître la planification d'utilisation des terres et d'accroître l'harmonisation
- Travailler avec les partenaires afin d'améliorer et de simplifier l'établissement de rapports pour mieux comprendre les besoins et les histoires de réussite en matière de planification d'utilisation des terres, ce qui éclairera la possibilité d'un renouvellement du financement en 2028

181

Premières Nations ont
achevé leur PUT

62

Premières Nations ont une
PUT en cours d'élaboration

45

Premières Nations
renouvellent ou mettent à
jour leur PUT

*En date de septembre 2025

Gestion des terres – Mises à jour et travaux en cours

- Mise à jour et publication de politiques clés : *Politique de désignation, Politique de bail sur des terres de réserve désignées, et Glossaire – Guide de la gestion des terres*
- Publication prochaine des politiques suivantes sur le site Web de SAC : *Désignation, bail sur des terres de réserve désignées et licence et permis pour la coupe de bois*
- Améliorations à venir aux pages Web de la Gestion des terres de SAC afin d'améliorer la navigation et la facilité de recherche
- Soutenir la rédaction en cours de l'évaluation de la capacité organisationnelle de la gestion des terres, comme recommandé dans l'évaluation
- Mises à jour des systèmes de gouvernance des données des Premières Nations : Progrès réalisés par rapport à la recommandation 5 de l'Évaluation
 - Nouveau système national de suivi des ajouts aux réserves : mis à jour récemment afin de respecter les changements provisoires apportés à la Directive de politique sur les ajouts aux réserves
 - Système de gestion de l'information sur les fiducies et les terres : Devait à l'origine être achevé par septembre 2026; achevé
 - Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) : reporté
 - Système de gestion intégrée de l'environnement : reporté
- Soutenir la mise sur pied du Registre sur la gouvernance des terres des Premières Nations
 - Achèvement prévu en septembre 2026. La structure de la base de données du SETI et les instruments connexes pour les bandes signataires de l'ACGTPN ont été transférés avec succès. Le travail se poursuit avec les collègues de SAC et de RCAANC afin de soutenir les transferts de données en cours au Conseil consultatif des terres des Premières Nations.

Ajouts aux réserves – Mises à jour

- Le budget de 2021 a fourni 43 millions de dollars sur 4 ans (de 2021-2022 à 2024-2025) :
 - un financement de 32,2 millions de dollars à SAC afin de réduire l'inventaire d'AR (montants destinés au projet, à la capacité et à la dotation);
 - un financement de 10,8 millions de dollars a été affecté à RCAANC pour diriger la refonte de la politique fédérale sur les AR.
- Au printemps 2025, une année de financement supplémentaire a été approuvée afin de continuer de soutenir ces initiatives.
- Voici ce que SAC a fait depuis le 1^{er} avril 2022 :
 - Création de 32 postes propres aux AR à l'échelle du pays, qui sont cruciaux pour accélérer le processus d'AR;
 - Soutien de la capacité des Premières Nations par l'entremise d'organisations autochtones (ANGTA et trois associations régionales des terres) afin d'offrir des services liés aux AR (c.-à-d. formation, éléments techniques, etc.) à leurs Premières Nations membres;
 - Affectation d'environ 10 millions de dollars à plus de 100 Premières Nations afin d'exécuter les composantes techniques des AR (c.-à-d. évaluations environnementales de sites, ententes de services municipaux, relevés, etc.);
 - Création d'une unité sur l'obligation de consulter afin de soutenir les activités de consultation sur les dossiers complexes et élaborer et mettre en œuvre du matériel de formation pour le Système national de suivi des ajouts aux réserves modernisé;
 - Soutien apporté à RCAANC dans le cadre de la refonte de la politique sur les AR en élaborant des solutions à court terme afin d'accélérer les AR et de donner des renseignements sur les options de réformes législatives et stratégiques à long terme.

Mises à jour de la Direction de l'environnement

- La Table conjointe
 - Une table conjointe entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral a été créée afin d'explorer des options pour pallier la lacune au chapitre de la protection de l'environnement sur les terres de réserve, en mettant l'accent sur la gestion des déchets et le vidage non autorisé.
 - Plus tard cette année, la Table conjointe présentera un document de discussion qui présente des options pour améliorer les pratiques de gestion des déchets sur les terres de réserve.
 - Le document de discussion devrait cerner des options sur les éléments suivants : l'élaboration de lois et de règlements, le renforcement de la capacité et le financement.
- L'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations (IGMRPN)
 - SAC et le comité consultatif de l'IGMRPN ont coanimé la conférence nationale sur la gestion des matières résiduelles des Premières Nations en mai 2025
 - Elle a accueilli 266 participants (en personne et virtuellement). Un rapport sur ce que nous avons entendu sera achevé bientôt.
 - SAC et le comité consultatif national de l'IGMRPN sont à élaborer un document de proposition sur le renouvellement de l'initiative sur la gestion des matières résiduelles qui tiendra compte des points de vue des Premières Nations présentés à la conférence.
 - Le document de proposition de renouvellement éclairera une proposition de budget de renouvellement ultérieure de SAC.
- Sites contaminés dans les réserves
 - En 2024, le financement pour la phase V (2025 à 2030) du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux a été approuvé.
 - Pour la phase V, SAC a reçu un financement bonifié sur cinq ans afin d'évaluer les sites contaminés dans les réserves et d'y remédier.
 - SAC continuera de travailler avec d'autres ministères afin d'accéder à tout financement disponible pour s'attaquer au problème des sites contaminés dans les réserves.

Wela'lioq! Miigwech!
Merci! Thank You!

Approche – recalcul du PGETR

Recalcul des allocations pour les Premières Nations qui ont reçu un financement par l'intermédiaire d'un accord fixe*

Selon la formule de financement actuelle, qui tient compte des instruments enregistrés dans le SETI



L'objectif est de faire correspondre les allocations à la charge de travail actuelle des bureaux de gestion des terres d'ici 2027-2028

Les augmentations entreront en vigueur en **2026-2027**

Les baisses seront reportées jusqu'en **2027-2028**



Les participants auront l'occasion d'enregistrer les intérêts dans le SETI, car le financement tiendra compte de la charge de travail